



CENTRE RÉGIONAL de la PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Mairie
Avenue de la Vallée des Baux
13520 MAUSSANE LES ALPILLES

Marseille, le 2 Novembre 2016

N/Réf. PT/CH-A16342

V/Réf :

Objet : PLU arrêté le 29/09/2016

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la consultation pour avis des personnes associées, vous nous avez transmis la délibération et le dossier du PLU arrêté de votre commune du PLU de votre commune.

Par la présente, je vous accuse réception de ce courrier en date du 2 Novembre 2016.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Directeur



Philippe THEVENET

7 impasse Ricard Digne -13004 MARSEILLE
Tél : 04 95 04 59 04
E-mail : paca@crpf.fr - <http://www.ofme.org/crpf/>

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CENTRE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE
Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier
SIRET 180 092 355 00379 - APE 8413Z
TVA Intracommunautaire FR 75180092355

